



Mise en opposition abusive ?

Par **ariane79**, le **13/09/2011** à **19:13**

Bonjour,

au mois de juillet mon conseiller a mis ma carte bancaire en opposition sans me prévenir, alors que je n'étais pas à découvert. Son motif ? Il avait un doute sur mon adresse postale (qui n'avais pas changé depuis trois ans), et a estimé que je ne l'avais pas rappelé assez rapidement. Il m'avait en effet laissé un message me demandant de le contacter, car il avait "une petite question à me poser". Mais je n'avais pas pu le faire dans la journée, étant en déplacement professionnel. Conséquence, j'ai dû emprunter de l'argent à une collègue, n'ayant pas été prévenue, et on m'a coupé internet.

Est-ce légal ? Y a-t-il des recours ?

Merci pour votre aide

Par **mimi493**, le **13/09/2011** à **19:16**

En général, ça arrive quand un courrier revient avec un "n'habite pas à l'adresse indiquée" (que ce soit faux ou vrai)